

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

numéro
CM_220405_14

L'an deux mille-vingt deux, le cinq avril,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le vingt neuf mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Gaëlle LEVEQUE.

nombre de membres	
en exercice	29
présents	25
exprimés	29
vote	
pour	22
contre	0
abstention	7

Présents :

Jean-Marc SAUVIER, Fadiha BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Damien ALIBERT, Nathalie SYZ, Claude LAATEB, Gilles MARRÉS, Gaëlle LEVEQUE, Ludovic CROS, Marie Pierre CAUMES, David DRUART, Claude FERAL, Monique GALEOTE, Izia GOURMELON, Didier KOEHLER, Edith POMAREDE, Françoise CAUVY, Michel PANIS, Isabelle PEDROS, Joana SINEGRE, Marie-Laure VERDOL, Magali STADLER, Ahmed KASSOUH, Ali BENAMEUR, Nathalie ROCOPLAN.

Absents avec pouvoirs :

Damien ROUQUETTE à Magali STADLER, Christian RICARDO à Claude LAATEB, Fatiha ENNADIFI à Monique GALEOTE, Thibault DETRY à David DRUART.

OBJET :	Affectation des résultats pour l'année 2022 du budget principal
----------------	--

VU l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), stipulant que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

VU la commission finances du 31 mars 2022,

VU la délibération n°ML_220405_12 du Conseil municipal de ce jour relative à l'approbation du compte administratif 2021 du budget principal, dont, conformément au compte de gestion, les résultats sont les suivants :

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section de fonctionnement	résultats propres de l'exercice 2021	8 798 553,73	9 386 012,11	+ 587 458,38
	résultats antérieurs reportés		716 666,88	+ 716 666,88
	résultat de fonctionnement			+ 1 304 125,26

		dépenses	recettes	solde (+ ou -)
section d'investissement	résultats propres de l'exercice 2021	8 831 891,91	8 526 700,74	- 305 191,17
	résultats antérieurs reportés	2 303 082,57		- 2 303 082,57
	résultat d'investissement			- 2 608 273,74

restes à réaliser au 31 décembre 2021	353 304,61	2 184 231,75	+ 1 830 927,14
--	-------------------	---------------------	-----------------------

<i>besoin de financement en investissement</i>			<i>777 346,60</i>
--	--	--	-------------------

résultat global avec RAR			+ 526 778,66
---------------------------------	--	--	---------------------

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget principal de la façon suivante :

- 777 346,60 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- 526 778,66 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002,
et indique que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense de la section d'investissement.

Où l'exposé de Marie-Laure VERDOL et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 : AFFECTE** les résultats de l'exercice 2021 du budget principal de la façon suivante :
 - 777 346,60 euros à l'article 1068 en recette de la section d'investissement afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
 - 526 778,66 euros en recette de la section de fonctionnement à l'article 002,
et indique que le déficit d'investissement sera reporté à l'article 001 en dépense de la section d'investissement,
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Gaëlle LEVEQUE

